

# P REMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

## EMPLOI DES JEUNES ET CONJONCTURE

.....  
Du milieu des années soixante-dix jusqu'à ces dernières années, la croissance du PIB en France a été non seulement ralentie mais également marquée par d'importantes fluctuations conjoncturelles. Or l'emploi des jeunes « surréagit » à la conjoncture relativement aux autres catégories d'actifs. Ce phénomène est particulièrement net depuis le milieu des années quatre-vingt malgré une politique de l'emploi massive à leur égard et globalement contra-cyclique.

En tant qu'entrants sur le marché du travail, les jeunes sont particulièrement sensibles aux variations de la demande de travail, et cette sensibilité est accrue par la nature des emplois aujourd'hui proposés sur le marché externe (1) (contrats temporaires, emplois peu qualifiés, postes dans des secteurs marqués par une forte rotation de la main d'œuvre). En cela, on peut considérer que les jeunes sont porteurs de nouvelles normes d'emploi, plus « flexibles », susceptibles de se diffuser au gré du renouvellement des générations. Posséder un niveau de diplôme élevé permet cependant de moins subir les fluctuations conjoncturelles car, d'une part, les emplois les plus qualifiés y sont moins sensibles et, d'autre part, en période de pénurie d'emploi, la sélectivité des embauches est renforcée, ce qui induit d'importants phénomènes de « déclassement » entraînant des effets d'éviction pour les moins diplômés.

(1) - Les postes proposés sur le marché externe sont ceux qui ne sont pas pourvus en interne (du point de vue d'une entreprise, le « marché du travail » se compose donc d'un marché externe et d'un marché interne).

Depuis vingt-cinq ans, le PIB français croît à un rythme plus faible et plus fluctuant que durant la période dite des « trente glorieuses ». Plusieurs grands cycles sont ainsi identifiables (1) : un premier, du milieu des années soixante-dix au milieu des années quatre-vingt ; un second, plus marqué, culmine en 1990 et connaît sa phase descendante au cours de la première moitié des années quatre-vingt-dix ; enfin, la phase de croissance forte entamée depuis 1997 semble correspondre à la phase ascendante d'un nouveau cycle (graphique 1).

Observée au niveau macro-économique, l'évolution de l'emploi est retardée et amortie par rapport aux fluctuations du PIB : (1) au début de la phase ascendante du cycle, l'augmentation du rythme de croissance de la production passe essentiellement par une utilisation plus intense de la main d'œuvre, ce qui se traduit par une accélération de la productivité apparente du travail (PIB / Emploi) ; (2) une fois la « reprise » confirmée, les effectifs en emploi s'accroissent beaucoup plus rapidement, ce qui conduit à

(1) - Cycles de creux à creux.





une stabilisation des gains de productivité ; (3) au moment où le cycle entame sa phase descendante, l'évolution de l'emploi ne s'en ressent pas immédiatement, d'où un ralentissement de la progression de la productivité. La croissance de la productivité apparente du travail est donc positivement corrélée à l'activité économique du fait de l'inertie de l'emploi. Elle suit ainsi un cycle, dit « cycle de productivité ».

En France, il semble que dans la seconde moitié des années quatre-vingt cette inertie de l'emploi ait sensiblement diminué, tant en ce qui concerne le délai de l'ajustement que son ampleur (2). Mais un fait particulièrement marquant est le caractère différencié selon l'âge de la « réactivité » de l'emploi à la conjoncture (3).

### L'emploi des jeunes « surréagit » à la conjoncture

Il existe d'importantes différences entre « jeunes » et « adultes » en ce qui concerne l'ampleur de l'ajustement. Lorsqu'on calcule un écart relatif des taux d'emploi par âge par rapport à leurs tendances respectives (encadré 1), on met principalement en évidence l'influence de la conjoncture économique (mais pas seulement, cf. infra). Les deux variables sont en effet clairement influencées par les variations du rythme de croissance du PIB. Mais le taux d'emploi des 15-29 ans connaît des écarts bien plus marqués que celui des 30-49 ans (4) (graphiques 1a, 1b, 1c).

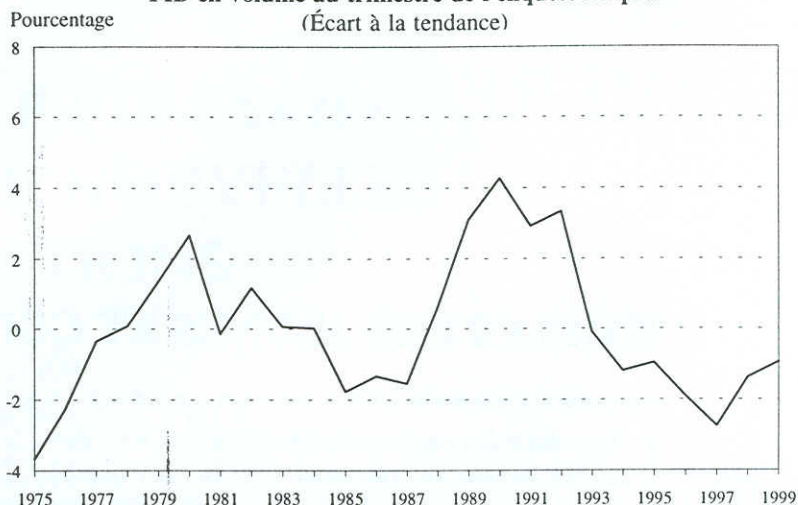
Sur la période 1975-1997, sur laquelle la tendance a été estimée, il apparaît très clairement que l'emploi des 15-29 ans « surréagit » à la conjoncture relativement à l'em-

(2) - Ce qui renvoie au débat sur le caractère transitoire ou structurel de « l'enrichissement en emplois » de la croissance. ([1] et [2]).

(3) - On prolonge ici un travail antérieur présenté dans [3].

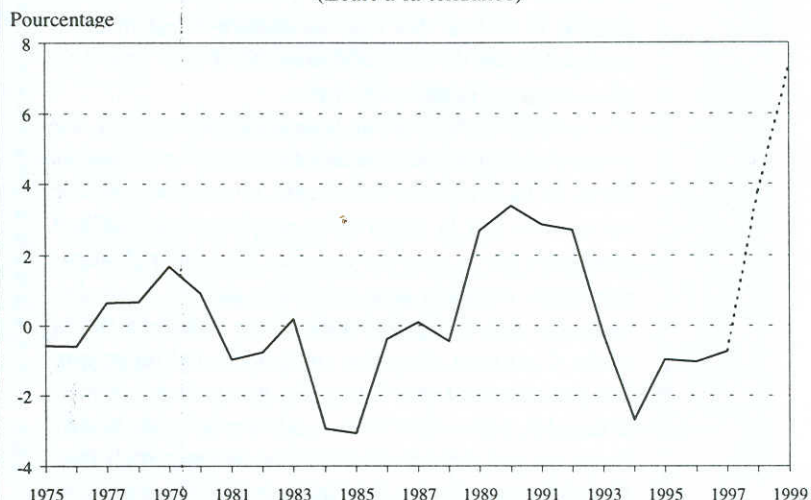
(4) - Nous considérons en première approximation que ces tranches d'âge sont représentatives des « jeunes » et des « adultes ».

Graphique 1a  
PIB en volume au trimestre de l'enquête Emploi  
(Écart à la tendance)



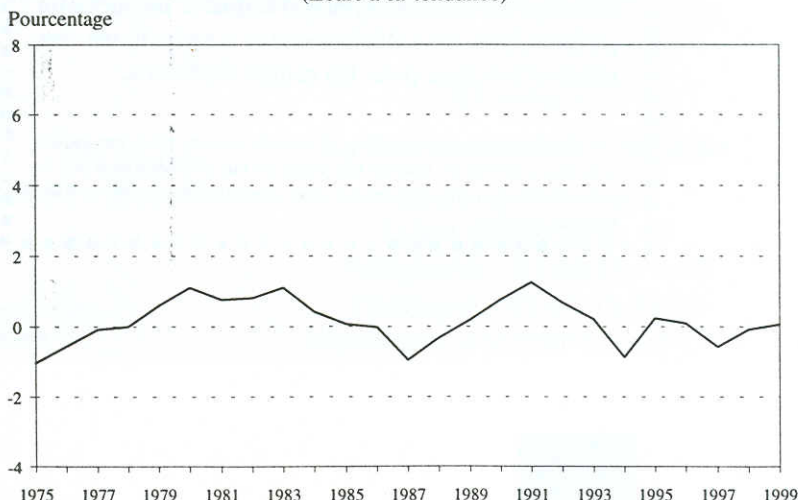
Source : INSEE, comptes trimestriels base 95 réévalués.

Graphique 1b  
Taux d'emploi des 15-29 ans  
(Écart à la tendance)



Source : INSEE, enquêtes Emploi.

Graphique 1c  
Taux d'emploi des 30-49 ans  
(Écart à la tendance)



Construction : voir encadré 1.  
Source : INSEE, enquêtes Emploi.

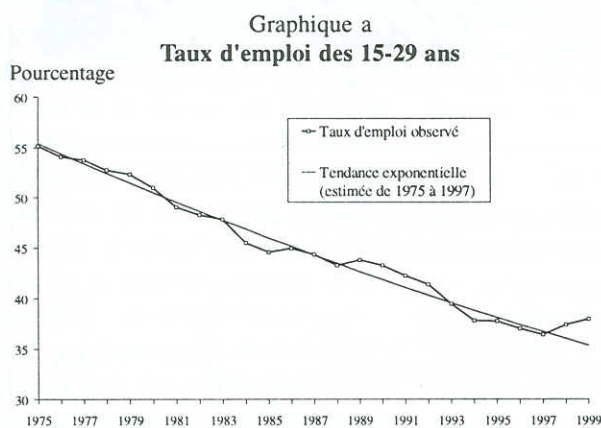


## CALCULS DES « ÉCARTS À LA TENDANCE » DU PIB ET DU TAUX D'EMPLOI PAR ÂGE

On ne dispose pas en France de données trimestrielles sur l'emploi par âge. Il est donc difficile de comparer selon l'âge les *délais* d'ajustement de l'emploi à l'évolution du PIB. En revanche, l'enquête Emploi, qui a une périodicité annuelle, permet d'étudier les différences entre « jeunes » et « adultes » en ce qui concerne l'ampleur de l'ajustement. Cette enquête a habituellement lieu en mars de chaque année ; cependant, les années de recensement, elle est décalée soit en avril-mai (1975 et 1982) soit en janvier (1990 et 1999). Il faut donc interpréter avec prudence les évolutions concernant ces années. Pour comparer les fluctuations conjoncturelles du PIB et de l'emploi de manière rigoureuse, il faut ajuster la temporalité du PIB à celle de l'enquête Emploi.

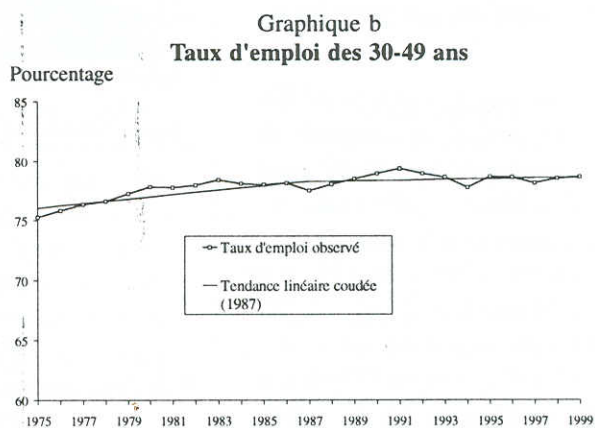
Comme le PIB est une variable tendancielle croissante, il est nécessaire, pour analyser son évolution conjoncturelle, de le « stationariser ». Pour cela, on calcule habituellement sa tendance selon une fonction exponentielle, puis on mesure les écarts entre le PIB observé et la courbe ainsi obtenue. Ici, les écarts à la tendance ont été calculés sur une série trimestrielle complète, mais n'ont été ensuite conservés que ceux observés au trimestre l'enquête Emploi.

Les taux d'emploi des 15-29 ans et des 30-49 ans (1) ayant également de fortes composantes tendancielle, il est aussi nécessaire de raisonner en « écart à la tendance » pour mettre en évidence l'évolution conjoncturelle de ces variables. Le taux d'emploi des 30-49 ans s'accroît tendancielle depuis 1975, avec un ralentissement assez net vers le milieu des années quatre-vingt (graphique b). Pour tenir compte de ce ralentissement, nous avons retenu une tendance « coudée » en 1987. Le taux d'emploi des 15-29 ans diminue selon une tendance forte et homogène de 1975 à 1997 avant de se redresser brutalement en 1998 et 1999 (graphique a) ; le caractère récent et violent de ce revirement a conduit à n'estimer la tendance que sur la période 1975-1997.



Source : INSEE, enquêtes Emploi 1975-1999.

(1) - On raisonne sur le taux d'emploi (emploi / population) pour tenir compte des effets démographiques.



ploi des 30-49 ans. Ce phénomène est particulièrement net depuis le milieu des années quatre-vingt : les écarts maximaux à la tendance pour les « adultes » sont de l'ordre de 1 % tandis que pour les jeunes ils dépassent 3 %. En outre, pour les années 1986 et 1987, le taux d'emploi des 15-29 ans est marqué par une forte excroissance qui le ramène sur sa tendance alors que la conjoncture est encore hésitante.

Pour les 15-29 ans, les années 1998 et 1999 sont à interpréter avec

(5) - Comme la tendance du taux d'emploi est calculée sur la période 1975-1997 l'ampleur de l'écart de ces années est accentuée.

(6) - Tranche d'âge habituellement ciblée par les mesures-jeunes. On prend en compte ici l'ensemble des mesures dont bénéficient les jeunes, qu'elles leur soient ou non spécifiquement dédiées.

(7) - En particulier, la montée en charge du dispositif « emplois jeunes » n'a pas une ampleur suffisante pour expliquer cette évolution, même en tenant compte des jeunes de plus de 25 ans bénéficiant de la mesure (qui représentent un peu plus du tiers de l'effectif total).

beaucoup de prudence (5). On manque de recul pour analyser correctement ces deux dernières années. D'un point de vue purement statistique, le nombre de points postérieurs à la rupture de 1997 est bien sûr insuffisant pour déterminer si celle-ci peut être interprétée comme un changement de tendance ou un simple effet transitoire (encadré 1).

### La politique de l'emploi en faveur des jeunes est pourtant massive et plutôt contra-cyclique

Aujourd'hui, près de 40 % des emplois des moins de 26 ans sont aidés (6). Il est donc particulièrement important de prendre en compte l'impact des mesures-jeunes sur l'évolution du taux d'emploi. Globalement, la part de l'emploi

aidé évolue selon une forte tendance à la hausse mais, depuis le milieu des années quatre-vingt, elle intègre également une importante dimension contra-cyclique (graphique 2). Cette dernière période est particulièrement intéressante parce qu'en dépit du rôle d'amortisseur joué par le déploiement des mesures de la politique de l'emploi en direction des jeunes, le phénomène de « surréaction » de l'emploi des jeunes y a été très marqué.

L'excroissance remarquée pour les points 1986 et 1987 sur le taux d'emploi des 15-29 ans correspond à un « pic » très important de la part de l'emploi aidé. En revanche, si la part de l'emploi aidé continue à augmenter après 1994 malgré l'amélioration conjoncturelle, on ne retrouve pas cette fois de « pic » susceptible d'expliquer l'inflexion du taux d'emploi en 1998 et 1999 (7).



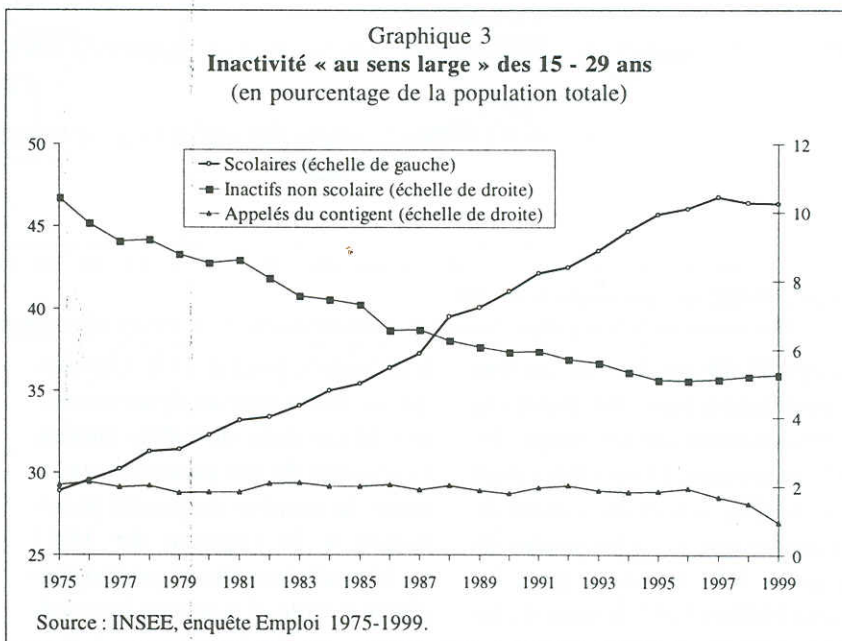
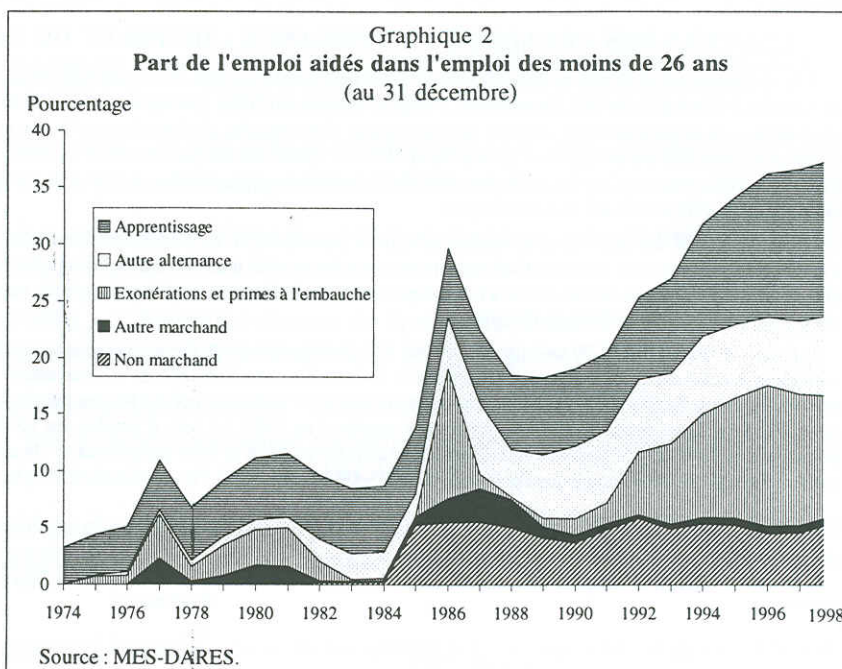
## L'évolution du taux d'activité a peu joué, sauf depuis 1997

Pour bien analyser la composante cyclique du taux d'emploi des jeunes, il est également important de prendre en compte les éventuelles flexions conjoncturelles du taux d'activité : selon une logique d'« effet offre », des phénomènes d'afflux et de reflux cycliques sur le marché du travail plus marqués pour les jeunes que pour les adultes peuvent expliquer des taux de variation de l'emploi plus importants pour les premiers que pour les seconds.

Au sens strict, l'inactivité des jeunes (15-29 ans) est composée de deux éléments : l'inactivité pour cause de scolarité, qui est très élevée et tendanciellement croissante (29 % en 1975, 46 % en 1999), et l'inactivité non scolaire qui est faible et tendanciellement en baisse (10 % en 1975, 5 % en 1999). Habituellement, les appelés du contingent sont comptabilisés dans les actifs (définition BIT) mais il est plus logique de considérer qu'ils font partie de l'inactivité « au sens large ». Ils représentent en moyenne environ 2 % des 15-29 ans.

A court terme, taux de scolarité et d'inactivité non scolaire semblent peu influencés par la conjoncture (graphique 3). Il faut tout de même noter deux faits marquants sur la période récente : le taux d'inactivité non scolaire semble stabilisé depuis 1996 et, plus étonnant, le taux de scolarité a (légèrement) diminué depuis 1997, ce qui n'était jamais arrivé au cours des vingt-cinq dernières années. Ce dernier résultat est conforme à l'évolution du « coefficient de rétention » du système éducatif (8) qui suit une forte tendance à la baisse depuis 1993 et avait atteint en 1997 un niveau proche de zéro, laissant prévoir un fléchisse-

(8) - Le « coefficient de rétention » mesure l'écart entre le nombre de sortants du système éducatif et l'effectif des générations en âge de sortir.



ment du taux de scolarité à partir de cette date [4].

Compte tenu de l'importance de la scolarité dans l'inactivité des 15-29 ans, c'est l'évolution du taux de scolarité qui domine dans la détermination du taux d'activité « au sens strict », lequel ne décroît plus depuis 1997. Il faut ajouter à cela l'impact de la réforme du Service national : d'après l'enquête Emploi, les effectifs du contingent ont diminué de plus de 90 000 personnes entre mars 1997 et janvier 1999.

Au total, le nombre de jeunes susceptibles d'être candidats à l'em-

ploi a été en 1997 et 1998 bien supérieur à ce que la prolongation des tendances précédentes ne l'aurait laissé présager et il semble que, dans un contexte de croissance économique forte en 1997 et surtout en 1998, cet « effet d'offre » soit à l'origine de l'ampleur inattendue de l'inflexion du taux d'emploi des 15-29 ans. On serait donc face à un phénomène de « flexion renversée », dans la mesure où la relation traditionnelle entre activité et emploi semble devoir ici s'interpréter dans l'autre sens : l'amélioration de la situation de l'emploi n'est pas l'élément moteur puisque (1) l'évo-



lution récente du taux de scolarité semble être la conséquence d'un retournement du « taux de rétention » du système scolaire intervenu en plein creux conjoncturel et (2) la diminution du nombre d'appelés résulte de déterminants purement institutionnels (9). Logiquement, cette embellie de l'emploi a assez peu joué sur le taux de chômage des 15-29 ans, qui n'a baissé que d'un peu plus d'un point sur la période.

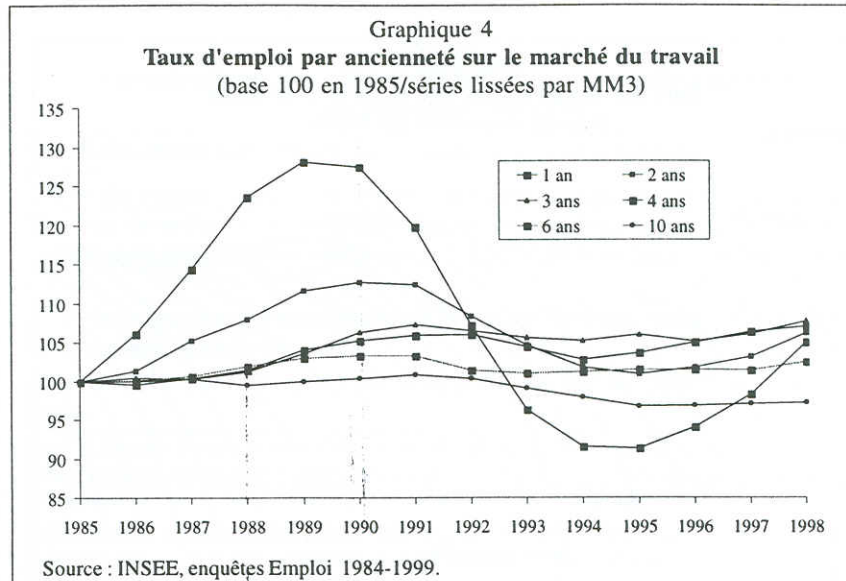
Nous avons jusqu'à maintenant raisonné exclusivement en termes d'âge. Mais derrière l'effet apparent de l'âge sur la sensibilité au cycle, il y a l'effet combiné de deux variables : l'ancienneté sur le marché du travail et le niveau de diplôme. Parmi les « jeunes » actifs, il faut distinguer, d'une part, les moins de vingt ans qui sont sortis précocement du système scolaire - donc avec un niveau de diplôme relatif peu élevé - et ont une faible ancienneté sur le marché du travail et, d'autre part, les jeunes approchant la trentaine qui ont soit une bonne expérience du marché du travail s'ils ont fait des études courtes, soit un niveau de diplôme élevé s'ils ont fait des études longues (10). Pour raisonner en toute rigueur, il faut donc remplacer la variable « âge » par la variable « ancienneté sur le marché du travail ».

### Ancienneté sur le marché du travail et cycle économique : un cas d'école d'articulation longitudinale - transversale

L'ancienneté sur le marché du travail (que l'on estime ici à partir de la date de sortie du système scolaire, voir encadré 5) est une variable de nature « longitudinale » qui renvoie au « processus d'insertion », mais elle détermine aussi fortement la sensibilité au cycle économique.

(9) - L'interprétation à donner à l'évolution récente du taux de scolarité est cependant sujette à débat, certains auteurs soutenant également la thèse d'une inflexion liée à la conjoncture.

(10) - On raisonne bien sûr ici sur une moyenne, sans tenir compte des différences dans les rendements individuels des années d'études.



tion », mais elle détermine aussi fortement la sensibilité au cycle économique. Comme l'on raisonne ici sur une population qui, par définition, n'est pas scolarisée, le taux d'emploi perd la majeure partie de sa composante tendancielle, et il n'est donc plus nécessaire de passer par « l'écart à la tendance » pour identifier les fluctuations conjoncturelles (graphique 4).

L'influence de la conjoncture est considérable pour les actifs de moins d'un an d'ancienneté sur le marché du travail : leur taux d'emploi peut varier jusqu'à plus de 25 % selon les phases du cycle. La sensibilité à la conjoncture décroît ensuite rapidement avec l'ancienneté sur le marché du travail (dès deux ans d'ancienneté, le taux de variation maximal n'est plus que d'environ 12 %), pour devenir relativement faible à partir d'environ cinq ans d'ancienneté (le taux de variation maximal est de 3 % à six ans d'ancienneté).

Une manière plus « longitudinale » de présenter les choses est d'avoir recours au « diagramme de Lexis », qui repose sur la constitution de « pseudo-panels » (encadré 2) permettant de suivre l'échantillon représentatif d'une cohorte (ici on s'intéresse à des cohortes de sortants du système scolaire). Cette représentation graphique (graphique 5) met clairement en évi-

#### Encadré 2

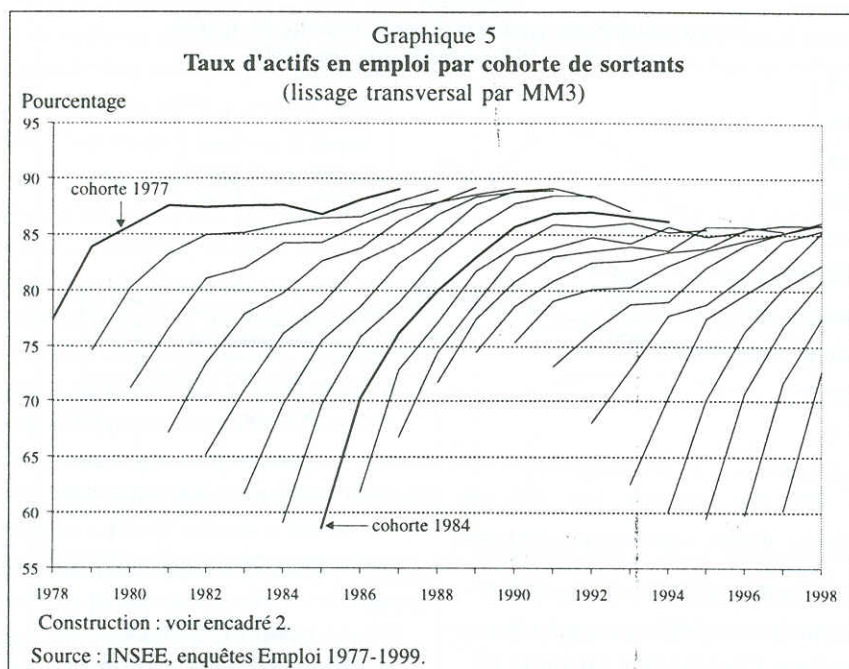
### CONSTITUTION DE « PSEUDO PANELS » À PARTIR DE L'ENQUÊTE EMPLOI

L'échantillon de l'enquête Emploi étant renouvelé par tiers tous les ans, il aurait été possible de suivre des panels réels pendant trois ans en ne retenant que les personnes présentes dans trois enquêtes successives. Plutôt que de procéder ainsi, nous avons constitué des « pseudo-panels », plus longs et statistiquement plus robustes (1), en interprétant de manière longitudinale des données essentiellement transversales. Concrètement, le premier point de chaque « trajectoire » correspond au taux d'actifs en emploi (TAE) des personnes ayant déclaré lors de l'enquête  $n$  être sortis du système scolaire en  $n-1$  ; le second point correspond au taux d'emploi des personnes ayant déclaré lors de l'enquête  $n+1$  être sortis en  $n-2$  ; et ainsi de suite. Ces courbes représentent donc l'évolution des TAE des différentes cohortes de sortants du système scolaire estimé à partir d'un échantillon renouvelé chaque année par tiers de cette cohorte. Finalement, il ne s'agit donc que d'une autre façon de présenter le même type de données que celles du graphique 4.

(1) - L'échantillon est (au moins) trois fois plus grand et on évite le biais de cylindrage.

dence l'articulation entre la dimension *longitudinale* du « processus d'insertion » (toutes choses égales par ailleurs, les « trajectoires » sont fortement croissantes les premières années, i.e. les chances d'avoir un emploi augmentent rapidement avec l'ancienneté sur le marché du travail, puis elle se stabilisent ensuite) et la dimension *transversale* du cycle économique (le cycle économique « déforme » les « trajectoires », en les accélérant ou en les ralentissant).





sant, voire en les retournant temporairement) (11). Prenons deux exemples de cohorte.

**La cohorte sortie en 1977 du système scolaire** entre sur le marché du travail pratiquement au point culminant d'un cycle et, dès la première année de présence sur le marché du travail, le taux d'actifs en emploi (TAE) est de 77,4 % (12). En revanche, l'entrée du cycle dans sa phase dépressive ralentit nettement la progression de la cohorte (la pente de la courbe diminue), qui devient nulle de 1981 à 1984, et on enregistre même une légère régression de 1984 à 1985, dans le creux du cycle. Enfin, le retournement progressif de la conjoncture réactive quelque peu le processus d'accès à l'emploi. Globalement, la « trajectoire » de la cohorte est « plate », d'une part en raison d'un point de départ élevé, et d'autre part du fait d'un important changement de conjoncture. Les cohortes sorties du système scolaire à la fin de années quatre-vingt, partant du même niveau, ont une configuration similaire mais un point d'arrivée moins élevé en raison de la montée tendancielle du taux de chômage moyen.

Au contraire, **la cohorte 1984** entre dans le creux d'un cycle, ce qui explique un TAE de départ très

faible (58,5 %) (13), mais également une progression très rapide au cours de la phase expansive (la pente de la courbe est beaucoup plus importante que celle de la cohorte 1977 au même stade). Le processus ralentit néanmoins progressivement sous la double influence de l'essoufflement de l'effet de l'ancienneté sur le marché du travail et du retournement de la conjoncture, qui conduit même à une légère régression sur les dernières années d'observation. Les cohortes du milieu des années quatre-vingt-dix, entrées sur le marché du travail lors d'une phase conjoncturelle comparable, connaissent un début de « trajectoire » similaire.

### **Entrants sur le marché du travail, les actifs récents sont très exposés aux variations de l'emploi...**

Deux effets étroitement imbriqués peuvent être analytiquement identifiés pour rendre compte du phénomène de « surréaction » au cycle de l'emploi des actifs dont l'ancienneté sur le marché du travail est faible.

*Un effet d'entrée.* Par définition les actifs récents sont sur-représentés parmi les candidats à l'emploi : il est tautologique de dire qu'ils sont

entrés depuis peu sur le marché du travail et que la probabilité qu'ils aient un emploi est donc plus faible que pour les actifs anciens. Par conséquent, il est normal qu'un accroissement de l'emploi global suscite « toutes choses égales par ailleurs » une plus grande variation en taux du nombre d'actifs récents ayant un emploi. Par contre, cet effet mécanique d'entrée sur le marché du travail n'explique pas la surréaction à la baisse si l'on considère que les actifs récents et les actifs anciens occupés ont une même probabilité de sortie de l'emploi. C'est cette hypothèse que lève le second effet.

### **...phénomène accentué par la nature des emplois qui leur sont proposés**

*Un effet de précarité.* En tant qu'entrants sur le marché du travail, les actifs récents sont confrontés aux formes d'emploi proposées par les entreprises sur le marché externe, au même titre que les actifs plus anciens qui recherchent un emploi. Les embauches se font massivement sur des emplois à durée déterminée, sur des postes peu qualifiés et dans des secteurs où le taux de rotation de la main-d'œuvre est élevé (tableau 1). Ces caractéristiques impliquent une plus grande sensibilité de l'emploi des nouveaux entrés aux aléas de l'activité des entreprises. Or les actifs récents ont, une fois encore par définition, un taux d'entrée extrêmement élevé : 50 % en moyenne sur la période 1983-1999 pour les actifs de moins de six ans d'ancienneté sur le marché du travail, contre 15 % pour l'ensemble des actifs en emploi. En stock, leurs emplois reflètent donc très largement les caractéristiques des flux d'embauches.

(11) - Pour une réflexion sur les temporalités pertinentes de l'insertion, voir [5].

(12) - Le TAE (emploi / actifs) étant le complémentaire à 100 du taux de chômage en %, il correspond dans ce cas à un taux de chômage de  $100 - 77,4 = 22,6$  %.

(13) - Soit un taux de chômage de 41,5 %.



### LES ENJEUX THÉORIQUES

L'analyse économique de l'emploi des jeunes s'appuie généralement sur la notion de « processus d'insertion ». Cela revient à considérer que l'insertion professionnelle des jeunes est une succession d'étapes (une « trajectoire ») dont la fin est l'état d'insertion (état que l'on a d'ailleurs bien du mal à définir en termes précis). En mettant l'accent sur les déterminants « processuels » de l'insertion, on suppose, au moins implicitement, que le franchissement des étapes est essentiellement lié à une dynamique individuelle. La littérature sur le sujet nous éclaire cependant peu sur les fondements théoriques à donner à ce type de dynamique [5].

Les résultats présentés ici montrent que l'insertion professionnelle des jeunes ne doit pas être appréhendée seulement comme un processus individuel mais également comme un phénomène fortement dépendant du contexte conjoncturel, et dont les formes sont partiellement révélatrices des transformations structurelles des normes d'emploi. Si l'insertion professionnelle des jeunes peut être micro-économiquement définie comme un processus individuel, elle peut macro-économiquement s'analyser comme le mode d'entrée dans le rapport salarial, ce qui en fait un point d'observation privilégié des inflexions de ce dernier.

Si la part des emplois d'ouvriers et d'employés dans les entrées diminue progressivement, les contrats temporaires et les secteurs à forte rotation de la main-d'œuvre y occupent une place croissante. Ces évolutions annoncent une lente transformation de la structure des emplois observés en stock. Si une partie des caractéristiques des emplois des actifs récents (qui sont donc largement celles de l'ensemble des entrants) perdurent avec l'accroissement de leur ancienneté sur le marché du travail, on pourra alors considérer qu'ils ont été le « vecteur » de nouvelles normes d'emploi (encadré 3). Dans ce cas, on peut penser que la forte sensibilité de l'emploi des jeunes à la conjoncture constitue un signe avant-coureur de l'accroissement de la volatilité de l'ensemble de l'emploi. Mais on manque évidemment de recul pour tester une telle hypothèse.

Tableau 1  
Caractéristiques des entrées enregistrées par l'enquête Emploi (1)  
sur la période 1994-1999

43 % des entrées salariées ont pris la forme d'un contrat temporaire (2).
71 % des entrées salariées ont concerné des emplois d'ouvriers et d'employés. Le taux de sortie de ces emplois a été de 17 % (contre 11 % pour les cadres et professions intellectuelles supérieures, et 12 % pour les professions intermédiaires).
Les seuls services aux particuliers ont concentré 27 % des entrées (contre 17 %, par exemple, pour l'industrie). Le taux de sortie de l'emploi a été de 19 % dans ce secteur (13 % dans l'industrie).
(1) - L'enquête Emploi permet d'étudier les flux de main d'œuvre sur le marché du travail mais les sous-estime probablement beaucoup en raison de sa périodicité annuelle, particulièrement lorsqu'ils concernent des emplois de courte durée (encadré 5). (2) - Intérim, Contrats à durée déterminée du privé, Contrats aidés et Contractuels pour une durée limitée, auxiliaires, vacataires ou pigistes de la fonction publique.

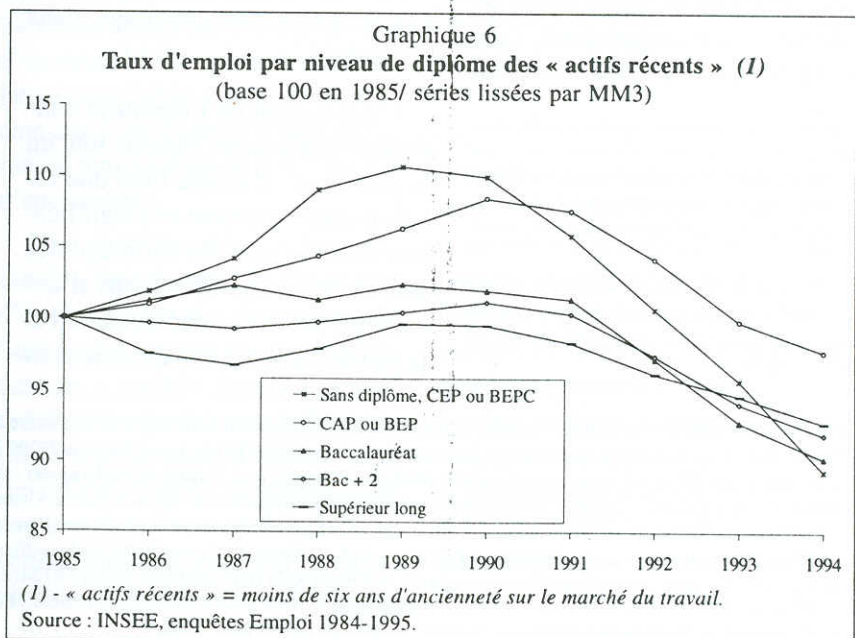
### Le diplôme offre une protection relative face aux aléas conjoncturels

Les actifs récents ne sont pas égaux face aux aléas conjoncturels : un niveau de diplôme élevé atténue très nettement la sensibilité au cycle (au point de la rendre comparable à celle des actifs anciens), comme on a pu le constater lors du cycle d'emploi 1985-1994 (graphique 6).

Deux hypothèses complémentaires permettent de rendre compte de ce phénomène [6].

Selon l'hypothèse d'« effet d'inertie », c'est la nature des postes sur lesquels sont embauchés les actifs les plus diplômés qui rend

l'évolution de leur emploi plus « inerte » à la conjoncture. Plus un poste est qualifié, plus les procédures et les coûts d'embauche et de rupture ainsi que l'impact sur l'organisation sont importants. De même, les emplois les plus qualifiés sont souvent ceux pour lesquels les employeurs consentent les investissements les plus lourds. En conséquence, les taux de sortie sont peu élevés (tableau 1). Or l'accès à ces emplois en externe est généralement conditionné par la possession d'un diplôme élevé, surtout pour les actifs récents. Un haut niveau de diplôme permet donc aux jeunes de se situer sur un segment du marché du travail relativement stable et donc de moins subir les fluctuations de l'activité économique.



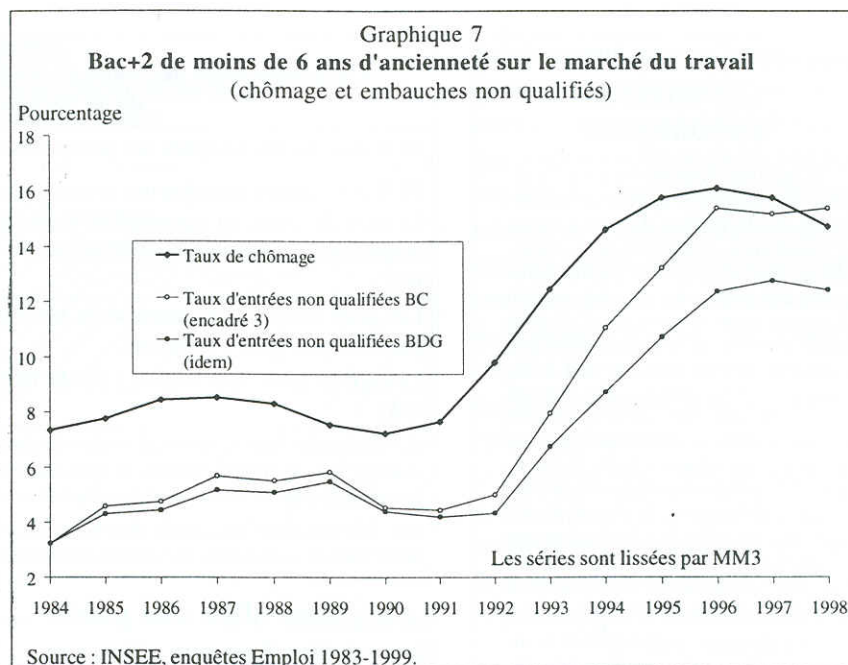


Selon l'hypothèse d'« effet de déclassement conjoncturel », c'est la possibilité offerte aux diplômés de changer de « file d'attente » pour maintenir leurs chances d'accès à l'emploi qui explique leur moindre sensibilité au cycle. En période de pénurie d'emploi, on peut représenter le marché du travail comme une série de « files d'attente » dont la longueur correspond aux rapports offre / demande de travail propres aux différents niveaux d'emploi. Dans une telle conjoncture, d'une part, les entreprises choisissent dans chaque « file d'attente » les candidats les plus diplômés pour pourvoir les postes proposés et, d'autre part, les jeunes actifs qui éprouvent des difficultés à trouver un emploi correspondant à leur niveau diplôme ont tendance à accepter des postes pour lesquels ils sont « surqualifiés » (ils pratiquent donc ce que l'on pourrait appeler un changement de « file d'attente » descendant). Ces phénomènes cycliques de « déclassement » pourraient permettre aux jeunes les plus diplômés de maintenir leurs chances d'accès à l'emploi quelle que soit la conjoncture, tandis que les moins diplômés, victimes d'un « effet d'éviction », se verraient sur-sensibilisés à l'évolution de l'activité économique.

On se propose ici d'illustrer cette seconde hypothèse par un exemple particulièrement significatif de « déclassement conjoncturel », celui des diplômés du supérieur court

(14) - La définition de l'emploi « non qualifié » est particulièrement délicate pour ce qui est des employés. Deux définitions alternatives sont utilisées ici pour tester la solidité des résultats à une catégorisation différente (encadré 5).

(15 - Voir [6] et [7] pour les résultats complets sur 7 PCS, 5 niveaux de diplôme et 3 niveaux d'ancienneté sur le marché du travail (105 cas étudiés).



(Bac+2) récemment entrés sur le marché du travail (moins de six ans d'ancienneté) acceptant d'être embauchés sur des emplois non qualifiés (14). Graphiquement, la relation entre le taux de chômage de cette catégorie d'actifs et la part de l'emploi non qualifié dans leurs entrées apparaît déjà nettement (graphique 7). Pour formaliser la relation, nous avons estimé une équation très simple où la part de l'emploi non qualifié dans les embauches est fonction du taux de chômage de l'année courante et de celui de l'année précédente. Un trend linéaire prend en compte d'éventuels éléments structurels exogènes. Les résultats sont consignés dans l'encadré 4.

L'estimation de l'équation confirme l'impression visuelle tout en la précisant : il existe bien une relation statistiquement très significative entre le taux de chômage des Bac+2 de moins de six ans d'ancienneté sur le marché du travail et la part de l'emploi non qualifié dans

leurs entrées, mais l'ajustement se fait avec un certain délai (c'est le coefficient de la variable retardée qui est significatif). Un autre élément très intéressant est que la variable de tendance n'est pas significative, ce qui suggère que dans ce cas l'évolution du taux de chômage pourrait expliquer non seulement la composante conjoncturelle du « déclassement » mais aussi sa composante structurelle. Enfin, ces résultats résistent à un changement de définition de l'emploi non qualifié (encadré 5).

Des changements de « file d'attente » sont repérables pour plusieurs autres niveaux de diplômes, en particulier pour les titulaires du seul baccalauréat ou d'un CAP-BEP (15). D'une manière générale, la relation formation-emploi revêt donc une importante dimension conjoncturelle.

Yannick FONDEUR (IRES)  
Claude MINNI (DARES).

**PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES** sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie 01.44.38.24.43. [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr) (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Claude Seibel. Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Myriam Garric, Daniel Lepasant, Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcaré et JC DM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : La documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr> - PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES : 1 an (52 n°) : 701,87 F (107 Euros) - Europe : 737,95 F (112,50 Euros) - Autres pays : 751,07 F (114,50 Euros). Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.



Encadré 4

## TAUX D'EMBAUCHES NON QUALIFIÉES DES BAC+2 ET CONJONCTURE

$$\text{TNQ}_{\text{BDG}} = 0,37 - 0,04 \text{ TC}_t + \mathbf{1,42} \text{ TC}_{t-1} - 0,002 \text{ T} \quad n = 16 \quad R^2 \text{ ajusté} = 0,93$$

*0,7 - 0,1                      5,1                      - 0,1*

$$\text{TNQ}_{\text{BC}} = 0,85 + 0,14 \text{ TC}_t + \mathbf{1,42} \text{ TC}_{t-1} - 0,004 \text{ T} \quad n = 16 \quad R^2 \text{ ajusté} = 0,92$$

*1,3    0,4                      4,3                      - 0,21*

où **TNQ** est le taux d'embauches non qualifiées, les indices indiquant le type de définition des « employés non qualifiés » (voir encadré 5) ;

**TC<sub>t</sub>** est le taux de chômage de l'année courante ;

**TC<sub>t-1</sub>** est le taux de chômage de l'année précédente ;

**T** est le temps (variable de tendance linéaire).

Les variables TNQ et TC sont exprimées sous forme logistique de manière à obtenir une élasticité et à tenir compte du fait qu'il s'agit de proportions.

Les séries ne sont pas lissées (un lissage par MM3 augmente bien sûr beaucoup la « qualité » du modèle, mais celle-ci est déjà très satisfaisante sans cette opération).

Les coefficients significatifs sont indiqués en gras (t de Student en italique sous chaque coefficient).

Encadré 5

## DÉFINITIONS ET MODES DE CALCUL

Dans l'enquête Emploi, l'**âge** est celui atteint au 31 décembre de l'année de l'enquête.

**L'ancienneté sur le marché du travail.** L'enquête Emploi ne permet pas de connaître la date précise d'entrée en activité, mais il est possible d'obtenir une estimation de l'ancienneté sur le marché du travail à partir de la date de sortie du système scolaire sur la base de la double hypothèse que l'entrée sur le marché du travail correspond à peu près à la date de sortie du système scolaire et que les retraits provisoires du marché du travail (liés par exemple au service militaire ou à la maternité) ne changent pas fondamentalement les résultats. Par facilité de langage, nous parlerons dans cette étude d'« ancienneté sur le marché du travail » pour faire référence au temps écoulé depuis la sortie du système scolaire. D'autre part, la définition INSEE du système scolaire exclut l'apprentissage depuis 1982, mais les apprentis ne répondent pas de manière homogène. A partir de cette date les apprentis à la date de l'enquête ont donc été reclassés dans les scolaires.

**Les entrées** correspondent aux personnes entrées dans l'entreprise qui les emploie au cours des 12 mois précédant l'enquête de l'année *n*. On n'enregistre donc pas les entrées intervenant après l'enquête de l'année *n-1* et suivies d'une sortie avant l'enquête de l'année *n*. **Le taux d'entrée** est obtenu en rapportant les entrées au stock d'emploi en mesuré par l'enquête de l'année *n*.

**Les sorties** correspondent aux personnes sorties de l'entreprise qui les employait lors de l'enquête de l'année *n-1* au cours des 12 mois suivants. On n'enregistre donc pas les sorties multiples entre deux enquêtes. **Le taux de sortie** est obtenu en rapportant les sorties au stock d'emploi mesuré par l'enquête de l'année *n-1*.

**L'emploi non qualifié** est obtenu en additionnant les ouvriers non qualifiés, qui constituent dans la nomenclature PCS une catégorie particulière, et les employés non qualifiés, qui n'y sont pas directement repérés et pour lesquels il faut donc opérer un regroupement ad hoc de professions détaillées. Deux clés d'agrégation ont été proposées pour construire la catégorie « employés non qualifiés » : celle de Bisault, Destival et Goux [8] a longtemps fait référence (elle a notamment servi au dossier spécial « Emploi non qualifié » du rapport sur les Comptes de la Nation de 1995) mais elle a récemment été contestée par Burnod et Chenu [9] qui ont proposé leur propre clé sur la base d'une solide analyse statistique. Nous avons testé ici les deux méthodes pour définir les embauchés non qualifiés (BDG = définition de Bisault, Destival et Goux ; BC = définition de Burnod et Chenu).